



Faits marquants Secteur des Assurances

2021

1- Evolutions réglementaires

- Publication de l'arrêté conjoint du ministre de l'Emploi et de la Justice prévu en application du décret n° 2.17.421 qui fixe les modalités de contrôle du respect de la loi 18-12 sur les accidents du travail.
- Publication du décret 2.19.903 du chef de gouvernement fixant la composition et le mode de fonctionnement du comité de pilotage dédié au programme de prévention contre les EvCat.
- Validation en commission de régulation du projet d'amendement de la circulaire générale des assurances en ce qui concerne les dispositions suivantes :
 - L'admission des obligations émises par les établissements et entreprises publics bénéficiant de la garantie du fonds géré par la CCG dans les mêmes conditions que les obligations d'état ou garanties par l'état ;
 - L'admission des obligations subordonnées perpétuelles des banques dans les mêmes conditions que les actions cotées ;
 - L'extension de l'admission en représentation des provisions techniques à tout autre type d'actifs étrangers après accord de l'Autorité, sans dépasser la limite de 5% ;
 - L'aménagement des règles de calcul du montant minimum de la marge de solvabilité pour les événements catastrophiques.
 - Révision à la hausse du seuil d'admission des OPCI à 30% au lieu de 10% ;
 - Modification de l'état portant sur la liste du personnel des intermédiaires d'assurances ;
 - Simplification des procédures d'octroi d'agrément ;
 - Introduction de certaines dispositions relatives à la publication d'informations relatives à l'activité des EAR ;
 - Autorisation de la CNRA à présenter au public des opérations de micro-assurance de personnes.



Projet SBR :

- **Pilier 1** : Avancement de la deuxième étude quantitative EIQ2
 - Finalisation en cours du calibrage des chocs ;
 - Une phase de concertation avec les EAR sur le calibrage des chocs sera programmée prochainement ;
 - Des mesures transitoires seront discutées.

- **Pilier 2** : Implémentation des éléments de gouvernance « Échéance au 31 décembre 2021 » :
 - Aspects organisationnels ;
 - Institution de comités ;
 - Compétence, honorabilité et intégrité des Dirigeants, Responsables des Fonctions Clés et des autres membres du personnel ;
 - Désignation des responsables de fonctions clés et leurs intégrations dans l'organigramme ;
 - Définition du processus des activités des fonctions clés : Gestion des Risques et Audit interne ainsi que l'exercice opérationnel de leurs activités ;
 - Stratégie et processus de gestion des risques ;
 - Sécurité des systèmes d'information.

- Lancement des missions d'audit externe des systèmes d'information des EAR pour avoir une appréciation de leur niveau de maturité (sécurité, performance, qualité de données, gouvernance et organisation).

Assurance Vie

- Validation en commission de régulation de l'amendement de la circulaire concernant :
 - L'augmentation de la durée maximale d'étalement de la provision pour participation aux bénéfiques de 3 ans à 6 ans.
 - Le calcul semestriel du taux technique vie qui sera désormais effectué par les EAR.

Takaful

- En septembre 2021, la FMSAR a adressé une note à la DGI indiquant les caractéristiques et les particularités du Takaful pour la mise en place d'un traitement fiscal propre à cette activité pour ne pas créer de distorsion avec l'assurance conventionnelle puis une réunion a été tenue avec la DGI. La loi de finance 2022 et la note circulaire de la DGI en ont tenu compte.
- Communication d'une note à la DGI indiquant les caractéristiques et les particularités de l'assurance TAKAFUL nécessitant un traitement fiscal spécifique en comparaison à celui réservé à l'assurance conventionnelle : La loi de finance 2022 et la note circulaire de la DGI en ont tenu compte.
- Publication des textes d'application de l'assurance TAKAFUL (Arrêté Takaful le 11 octobre 2021 et la circulaire Takaful le 25 octobre 2021) ;
- Octroi de quatre agréments par l'ACAPS pour pratiquer des opérations d'assurance Takaful et d'un agrément pour une fenêtre ReTakaful ;
- Publication de l'instruction de l'ACAPS relative à la présentation des opérations d'assurance Takaful par les banques participatives et les intermédiaires ;
- Finalisation, avec CSO, des produits d'assurance Takaful (Multirisques bâtiment, Investissement et Décès-emprunteur) ;
- Finalisation, avec CNC, des travaux de modification du plan comptable des assurances pour inclure les spécificités de l'assurance TAKAFUL : publication prochainement.



Numérisation du secteur de l'assurance :

Vente en ligne de produits d'assurances :

- Mise en place par l'ACAPS d'un projet d'instruction à destination des EAR et du réseau de distribution précisant les conditions et modalités à observer pour la mise en place d'un dispositif électronique de vente en ligne de produits d'assurances ;
- Deux types de dispositif de vente en ligne ont été détaillés dans l'instruction :
 - Dispositif de bout en bout, avec une signature électronique ;
 - Dispositif se limitant à la proposition de contrats en ligne, avec une signature physique.

Lancement d'une étude par l'ACAPS avec l'IFC (Groupe Banque Mondiale) visant à :

- Définir des orientations stratégiques, favorisant l'accélération de la numérisation du secteur de l'assurance au Maroc, afin de lui permettre de suivre l'évolution des grandes tendances liées au numérique ;
- Renforcer l'inclusion financière et réduire les vulnérabilités.

Assurance Inclusive

- Evolutions réglementaires (Publication de l'amendement **en cours**) :
 - Définition de la micro-assurance ;
 - Elargissement des canaux de distribution aux établissements de paiement.
- Participation du Maroc avec l'Argentine, le Rwanda et l'Inde au programme 2020-2021 de Leadership international organisé par l' « Access to insurance Initiative » (A2ii) :
 - Réflexions sur des concepts et produits innovants pour améliorer l'accès à l'assurance ;
 - Proposition de valeur (« use case ») destinée à booster l'inclusion en assurance.
- Prochaines étapes :
 - Instauration d'un baromètre annuel de l'assurance inclusive ;
 - Poursuite des amendements réglementaires pour élargir la distribution à d'autres opérateurs ;
 - Ajustement du cadre réglementaire et des instructions pour les EDP et la vente en ligne ;
 - Développement des offres d'assurance spécifiques aux TPE ;
 - Déploiement d'une stratégie de communication sur l'assurance inclusive ;
 - Education financière : finalisation du module générique « assurance inclusive » ainsi que le plan de déploiement.



Dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme

- Publication le 02 septembre 2021 de la loi n° 12-18 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.
- Validation en commission de régulation du projet d'amendement de la circulaire LBC/FT n° AS/02/2019 : intégration des dernières recommandations du GAFI.
- Réunion du comité permanent LBC-FT suite à l'adoption du projet de loi n° 12-18 visant le renforcement de la réglementation en matière de LBC/FT et l'adoption des recommandations du GAFI.
- Publication par l'ACAPS du guide n°3 portant sur les typologies de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des assurances



2- Projets techniques

Refonte de la CID

Une nouvelle convention CID est entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

Les principales nouveautés de cette convention :

- Segmentation des sinistres par tranches de montant de réparation : 5 quintiles de 20% chacun en nombre de sinistres pour les sinistres inférieurs à 20 000 DHS ;
- Calcul des tranches a posteriori lors de chaque compensation par usage (TPV, Cyclo et autres)
- Les recours sont définis par tranche selon les règles suivantes :
 - Pour la première tranche : abandon de recours ;
 - Pour les 4 tranches suivantes : compensation au coût moyen de chaque tranche calculée sur la base des montants de l'indemnité ;
 - Au-delà de 20 000 DH : le recours demeure au coût réel.
- La prescription passe de 18 à 24 mois ;
- Toute contestation rejetée par la commission d'arbitrage donnera lieu à une pénalité ;
- Engagements des EAR et de la FMSAR pour déployer leurs meilleurs efforts pour lutter efficacement contre la fraude ;
- Compensation deux fois par an indépendamment de l'issue du processus de déclaration ou de réclamation des EAR ;
- Evaluation au terme des six premiers mois des effets de la nouvelle convention pour s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs recherchés.

Lutte contre la fraude

- Affinement des scénarios de fraude en RC Automobile évalués par la fédération à partir de la base de données CRM :
 - Communication aux EAR d'un baromètre trimestriel permettant de suivre l'évolution des scénarios de fraude ;
 - Communication à chaque EAR des scénarios de fraude appliqués sur son portefeuille.
- Sensibilisation des EAR pour :
 - L'analyse et l'exploitation des résultats détaillés des scénarios de fraude communiqués par la fédération sur leurs portefeuilles ;



- L'utilisation des web service et l'alimentation et bases de données mis à leur disposition par la fédération, notamment : Web service de la multi-assurance ; Base de données des sinistres et des photos avant et après réparation.
- Renforcement de la lutte contre la fraude dans le cadre de la nouvelle CID, notamment :
 - L'engagement des EAR à communiquer à la FMSAR un rapport semestriel détaillant les travaux d'investigation et les résultats obtenus ;
 - L'engagement de la FMSAR à mettre en place une cellule de lutte anti-fraude en la dotant d'une ressource dédiée.

Avenant à la CICA

- Entrée en vigueur du nouvel avenant à la convention CICA le 01 mars 2021 : Extension du champ d'application aux victimes dont le taux d'IPP est supérieur à 10%.
- Refonte de la plateforme CICA pour permettre l'application du nouvel avenant et pour améliorer son ergonomie.
- Organisation de plusieurs sessions de formation des gestionnaires sinistres des EAR pour assurer une utilisation optimale de la nouvelle plateforme.
- Tenue d'une réunion avec les responsables sinistres corporels pour faire le bilan après une année d'entrée en vigueur de l'avenant et de mise en place de la nouvelle plateforme. Deux principales recommandations suite à cette réunion :
 - Nécessité de renforcer la communication sur la CICA auprès des assurés pour éviter le recours systématique aux instances judiciaires ;
 - Les EAR doivent continuer à déployer leurs meilleurs efforts pour encourager l'approche transactionnelle : améliorer les procédures de règlement et les porter à la connaissance des assurés et des bénéficiaires.

E-constat

- Avancement des travaux de mise en place d'une solution « E constat ».
- Fin de la première phase pilote de 4 mois organisée avec la participation de la CAT comme site pilote sur la ville de Salé
- Lancement en mois de février d'un deuxième site pilote sur une durée de 3 mois avec la participation de l'ensemble des EAR et sociétés d'assistance sur Casablanca
- Prochaines étapes :

- Validation avec les EAR du processus global E-constat depuis l'arrivée de l'agent constateur sur le lieu de l'accident jusqu'à la réception du constat amiable par l'ensemble des parties prenantes ;
- Entrée en production de l'application est prévue pour avril 2022

Référentiel national des véhicules assurés

- Avancement des travaux de mise en place du Référentiel national des véhicules assurés. Ce référentiel constitue un prérequis incontournable pour la dématérialisation des attestations automobile qui sera entamée après discussion avec les différentes parties prenantes.
- Etat d'avancement du référentiel :
 - Précision du périmètre du référentiel ;
 - Choix d'un partenaire technologique pour la conception, l'implémentation et le maintien de la Plateforme Nationale des Véhicules Assurés : Achievé ;
 - Réunion de Kick-off : Tenue ;
 - Mise en œuvre du référentiel : 4ème trimestre 2022.

Evénement catastrophiques

Gestion de sinistre :

- Avancement du projet de mise en place de la plateforme de gestion des sinistres dans le cadre du régime « EVCAT » :
 - Définition du schéma relatif au système de gestion des sinistres « EVCAT » ;
 - Lancement d'un appel d'offres par la CAT Assurance et Réassurance ;
 - Conception et mise en œuvre de la plateforme ;
 - Développement et test de l'interfaçage entre la plateforme et les systèmes d'information des EAR ;
 - La formation sur l'utilisation de la plateforme par les gestionnaires des EAR sera programmée prochainement.

Analyse de l'exposition des EAR aux aléas tremblement de terre et inondation :

- Développement par la CAT Assurance et Réassurance au profit de chaque entreprise d'assurance d'un outil « Dashboard » sous SIG pour suivre les cumuls des capitaux assurés couplés avec l'aléa (TDT et Inondation).

Maladies Professionnelles

- Lancement d'une étude par l'ACAPS sur l'instauration de l'obligation d'assurance contre les maladies professionnelles (MP).
- Constitution d'une commission tripartite ACAPS-DTFE-FMSAR pour le suivi de la réalisation de cette étude avec le cabinet désigné. L'avancement de l'étude se présente comme suit :
 - Diagnostic du risque MP au Maroc : **réalisé** ;
 - Benchmark international de modèles assurantiels de couverture MP par des entreprises d'assurance : **réalisé** ;
 - Etude du régime cible d'assurance MP : **réalisé** ;
 - Etude des scénarios de mise en œuvre de l'obligation d'assurance MP : **réalisé** ;
 - Proposition d'une feuille de route pour l'implémentation du scénario retenu par le comité de pilotage : **réalisé** ;
 - Elaboration du cadre réglementaire pour le scénario retenu par le comité de pilotage : **en cours**.

Etude RH :

- Etude lancée par l'ACAPS et la FMSAR sur l'évolution des métiers de l'assurance et sur les besoins du secteur en ressources humaines et en offre de formation.
- Etude lancée par la FMSAR pour le compte de ses membres pour la réalisation d'une enquête de rémunération par métier.

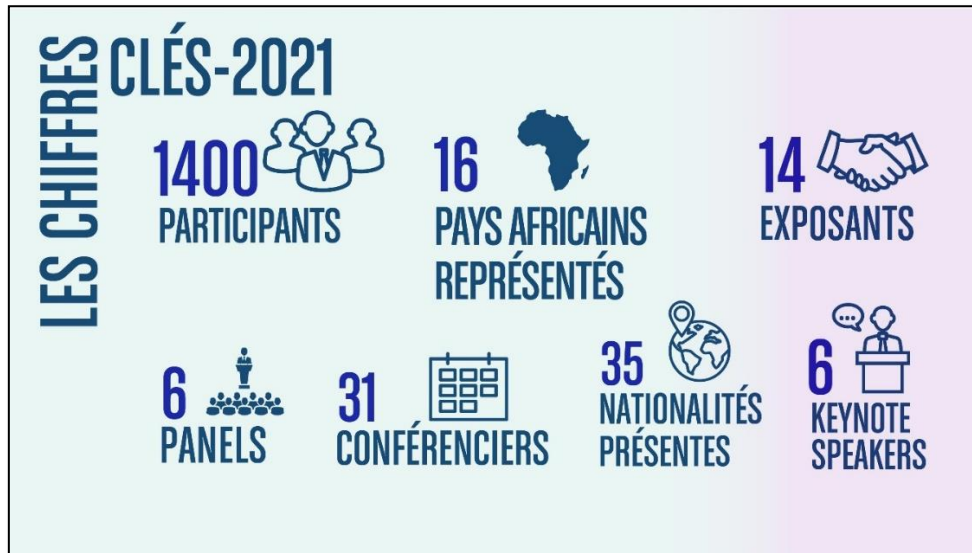
3- Maritime

- Gestion de la contribution définitive au sauvetage du Maersk Honam déclaré en avarie commune le 07 mars 2018.
- Gestion de la contribution au moins perçue d'une avarie commune de 2015 déclarée à la suite de l'échouement du navire Jian Qiang.
- Gestion de la contribution définitive à une avarie commune de 2019 déclarée à la suite de dommages techniques sur le navire Alamasborg.
- Gestion de la restitution du trop-perçu relative à la perte totale du navire Grande America.
- Accompagnement des compagnies dans la souscription des affaires maritimes, comprenant notamment la formulation d'avis et recommandations techniques.
- Consolidation et restitution des statistiques marché « primes et sinistres » relatives aux exercices 2016 à 2020 avec un focus sur les pertes totales et les sinistres par tranche d'âge des unités assurées.

- Mise à la disposition des EAR de l'outil développé par le CAMM pour la simulation des taux techniques relatifs à la souscription des affaires maritime corps de pêche bois et acier.

4- Communication :

- Réalisation et diffusion du deuxième numéro du Courrier de l'Assurance qui fait apparaître les chiffres clés et l'actualité du secteur.
- Organisation de la 7ème édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance sous le thème : « **Inclusion en Assurance & Résilience aux Pandémies** » Cet événement professionnel s'est tenu sous le haut patronage de Sa Majesté Le Roi les 31 & 01 Avril 2021 et a accueilli le Cameroun comme pays à l'honneur.



- Réalisation et diffusion du troisième numéro du Courrier de l'Assurance qui fait apparaître les chiffres clés et l'actualité du secteur de l'assurance.
- Préparation de la 8ème édition du Rendez-Vous de Casablanca de l'Assurance sous le thème : « **Assurance Durable et élargissement de la couverture santé** » prévu les 23 & 24 mars 2022.



- Animation régulière des réseaux sociaux de la Fédération dans l'objectif de promouvoir l'assurance au Maroc.

5- Poursuite des actions liées au COVID-19

- Démarrage des remboursements des lignes de crédit octroyées aux courtiers qui réalisent un chiffre d'affaires en commissions inférieur à 1 million de dirhams HT par an :
 - Nombre de dossiers débloqués : 21
 - Montant débloqué : 1.541.314 Dhs

Ajustement pour certains courtiers des modalités de remboursement suite à leurs demandes.

- En 2021, les assureurs TPV ont décidé sur sollicitation des pouvoirs publics d'octroyer un rabais de 10% sur la prime RC aux taxis et de calculer la prime variable pour les grands taxis sur la base de trois places transportées et non pas 6 places.
- Déploiement du dispositif de financement des Auto-entrepreneurs visant l'accès à moindre coût au crédit en prenant en charge par le secteur des intérêts des prêts ainsi qu'une partie du risque de défaillance.

6- Point sur la Coopération Internationale

- Intervention au séminaire organisé par l'Association des Sociétés d'Assurances du Côte d'Ivoire sur la gestion des sinistres matériels en RC automobile.
- Intervention à distance au 47^{ème} Conférence Annuelle et Assemblée Générale de l'OAA, le 4 au 8 Septembre 2021, Lagos, Nigéria



- Participation au Lab A2ii avec le Rwanda, l'Argentine et l'Inde pour la seconde session de « inclusive insurance lab ».
- Participation à l'étude de Geneva Association concernant les marchés émergents.
- Intervention et organisation avec le [Microinsurance Network](#) (MiN) d'un atelier virtuel le 9 septembre 2021 pour la discussion des résultats nationaux de l'étude de [l'Etat des lieux de la micro-assurance 2020](#).
- Intervention le 05 octobre 2021 dans un séminaire international sur la sécurité routière.
- Participation à distance à la conférence de l'IUMI organisée à Séoul.
- Réalisation et diffusion du troisième numéro du Courrier de l'Assurance qui fait apparaître les chiffres clés et l'actualité du secteur de l'assurance.

7- Point sur la formation professionnelle :

- **Novembre 2021** : Lancement de la nouvelle promotion (BAC+5 Management de l'Assurance) dans le cadre d'une convention signée entre la FMSAR et l'ESCA (en partenariat avec l'ESA Paris)
- **Décembre 2021** : Introduction d'une nouvelle formation diplômante assurée par le CFPA en partenariat avec l'ENASS de paris.
- **Février 2022** : Participation de la FMSAR au Kick off du Global Money Week 2022, programmé du 21 au 27.